



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Info : Le RIFSEEP à la DGFIP

REPORT

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et l'Engagement Professionnel), qui devait entrer en vigueur au premier janvier 2019 pour l'ensemble des personnels de la DGFIP, voit son application différée au-delà de ce terme. La DGFIP, préférant mener à bien sa réforme des règles de gestion, ne souhaitait pas voir celle-ci télescopée par une autre réforme d'ampleur touchant directement la rémunération de tous ses agents.

La CFTC DGFIP prend acte de ce report. Elle constate néanmoins que celui-ci intervient sur accord du ministre, ce qui semble démontrer que la réforme de nos règles de gestion dans le sens d'une importance accrue des affectations locales et donc un recul pour les agents, revêt un intérêt hautement stratégique.

La CFTC DGFIP suivra les évolutions de ce dossier au cours des prochains mois avant sa mise en place. Les incertitudes quant à l'introduction de la rémunération au mérite dans notre administration et à laquelle la CFTC DGFIP reste opposée, mobiliseront toute notre attention.

La CFTC DGFIP participera à toutes les réunions auxquelles elle sera conviée sur le sujet.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com